

Investissement Canada—Loi

● (1640)

M. Clark (Yellowhead): L'industrie a été consultée.

M. Tobin: Je tiens à dire à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que selon le *Chronicle-Herald*, l'industrie n'a pas été consultée et elle considère cette décision comme injuste. Que fait le gouvernement de la promesse qu'il a faite de consulter les intéressés? Je signale que cet accord a été rejeté par le gouvernement précédent qui a refusé de le signer, car il le considérait comme fondamentalement injuste. Il a reconnu—sachant la croissance que connaîtra ce secteur d'ici l'an 2000—que cela revenait à renoncer à l'avance aux emplois qui pouvaient être créés à l'avenir dans ce secteur. Il a donc rejeté cet accord, mais le gouvernement actuel l'a signé et il a annoncé sa décision le 27 décembre. Qu'essaie-t-il de cacher?

Il y a quelque temps, j'ai invité le premier ministre à porter des boules Quiès à la Chambre, afin de rendre ainsi un grand service non seulement à lui-même, mais également au pays. La Chambre a eu droit au spectacle regrettable d'un premier ministre qui a mal compris les applaudissements de 211 partisans chaleureux et, en toute déférence, stupides, et cru qu'ils représentaient l'aval des Canadiens à sa politique. Je tiens à dire au premier ministre, qui a pris les applaudissements de sa tribu pour l'approbation des Canadiens, qu'il se doit, accompagné de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de son ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), de consulter les intéressés dans le secteur forestier au sujet de l'accord qui a été conclu avec la CEE, accord qui bloquera toute possibilité de croissance dans ce secteur au Canada. Il se doit de voir comment les intéressés dans le secteur du bois de construction perçoivent la menace renouvelée d'une limitation des exportations canadiennes aux États-Unis. Mais, pas un mot du gouvernement dans cette affaire.

Lorsque je vois un gouvernement qui est au pouvoir depuis quatre mois, qui n'a pas présenté un seul projet de loi vraiment nouveau ou important et qui gaspille le temps de la Chambre en changeant le nom de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour Investissement Canada, cela me rappelle quelque peu la vieille dame de l'annonce télévisée de Wendy's. Les Canadiens ont envoyé 211 petits pains à la Chambre et je me demande bien où est le bœuf.

Puis-je humblement suggérer qu'un report de six mois s'impose à l'heure actuelle.

M. Kempling: Vous n'avez jamais été humble de votre vie.

M. Tobin: Le gouvernement devrait, lorsqu'il aura des mesures quelque peu substantielles à nous mettre sous la dent et à soumettre à notre humble considération, essayer une fois de plus d'attirer l'attention pleine et entière et sérieuse de notre humble Chambre.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour discuter d'une motion visant à renvoyer à six mois la mise en œuvre du projet de loi sur Investissement Canada pour pouvoir l'étudier de plus près. C'est un amendement excellent et nécessaire.

Le gouvernement propose de protéger le patrimoine culturel du Canada et les ministériels ont dit au cours du débat que

c'est pourquoi le gouvernement n'accepte pas les investissements étrangers dans les secteurs qu'il considère comme culturels—la radiodiffusion, les journaux et ainsi de suite. Un des arguments que les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre ont avancés, c'est que l'on ne peut pas protéger un patrimoine culturel tout en permettant à des forces extérieures d'avoir la main haute sur notre économie. Je ne consacrerai pas beaucoup de temps à cet argument; je me contenterai de signaler un fait dont nous sommes tous conscients, c'est qu'au Canada, le patrimoine culturel des autochtones n'a pas été très bien protégé lorsqu'on leur a pris leur économie. Le Canada n'aura pas de patrimoine culturel si l'économie canadienne est progressivement érodée, si elle nous est enlevée et si elle tombe entre les mains d'étrangers.

On pourrait faire bon usage de ce délai de six mois pour étudier de plus près les conséquences de ce projet de loi. J'ai relevé neuf problèmes dans la position du gouvernement. Le gouvernement part du principe que s'il attire les étrangers, le secteur commercial se développera et des emplois seront créés. J'éprouve beaucoup de difficulté à comprendre cela parce que le Canada suit ce genre de raisonnement depuis la Seconde Guerre mondiale, y ayant apporté toutefois un petit changement en créant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il y a de nombreux problèmes, mais j'en esquisserai seulement sept, qui sautent aux yeux dans le projet de loi.

Le premier problème, c'est que les entreprises étrangères ne consacrent pas autant d'argent à la recherche et au développement que les sociétés canadiennes, loin s'en faut. La recherche et le développement sont une source essentielle de croissance et de productivité économiques. Pourtant, en comparant les sociétés canadiennes aux sociétés étrangères, on constate que les premières ont fait bien plus dans la recherche et le développement que les secondes. Je renvoie la Chambre à deux études, l'une réalisée par le Conseil économique du Canada en 1983 et l'autre effectuée par le Conseil des sciences du Canada en 1984. Ces deux études ont abouti à des résultats comparables. On a constaté que les entreprises canadiennes de moins de 50 salariés consacraient environ 11.2 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche et au développement, alors que les entreprises de même importance appartenant à des intérêts étrangers réinvestissaient seulement 3.3 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

Ces études comportent de longs tableaux sur lesquels je ne m'appesantirai pas, mais les pourcentages sont encore plus désastreux pour les grandes sociétés. Les compagnies de plus de 500 salariés contrôlées par des intérêts canadiens ont consacré 10.3 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche et au développement, alors que les entreprises contrôlées par des intérêts étrangers n'ont réinvesti que 2 p. 100 de leur chiffre d'affaires dans ces activités. La recherche et le développement procurent des emplois durables. En m'appuyant sur les conclusions du Conseil économique et du Conseil des sciences—et ces deux organismes ont abouti à des résultats très concordants après avoir effectué leurs recherches séparément—j'affirme que les entreprises étrangères ne font pas leur part dans le domaine de la R et D. Par voie de conséquence, elles ne créent pas autant d'emplois que les entreprises canadiennes.